

PROCES-VERBAL N°2
COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS
(Réunion Téléphonique)
Judi 29 Septembre 2005



PRESENTS :

Monsieur	Jean-Philippe LACHAUME,	Président de la CCSR
Madame	Claude DENGREVILLE,	Membre
Messieurs	Luc AMINTAS,	Secrétaire de Séance
	Jean BAILLY,	Membre

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Alain De Fabry	Membre
-------------------------	--------



I) LICENCE ADAMCIUC VALENTIN

Le Volley Club Michelet Halluin transmet par courrier recommandé du 11/07/05 à la FFVB/CCSR les pièces suivantes :

- Un bordereau de renouvellement de licence 2004/2005 pour l'AS Villeneuve d'Asq Métropole dûment signé,
- Une attestation de Valentin ADAMCIUC attestant ne pas avoir signé de licence pour la saison 2004/2005 à l'AS Villeneuve d'Asq Métropole,
- Un courrier de l'AS Villeneuve d'Asq Métropole informant :
 - avoir renouvelé la licence de M. ADAMCIUC par erreur.
 - que ce joueur n'avait participé à aucun match de N2.
- L'AS Villeneuve d'Asq demande d'annuler le renouvellement.

.../...

Le 19/07/05, la FFVB/CCSR adresse un courriel à l'AS Villeneuve d'Asq demandant une explication sur la signature du bordereau de renouvellement en face du nom de Valentin ADAMCIUC. Afin de permettre, lors de la prochaine réunion CCSR de fixer l'amende prévue dans les Règlements Fédéraux.

La FFVB/CCSR annule le renouvellement 2004/2005 d'ADAMCIUC et lui délivre une licence création 2005/2006 en faveur du Volley Club Michelet Halluin en date du 15/09/05.

Le 24/09/05, la Ligue des Flandres de Volley-Ball a adressé cinq feuilles de match de la Saison 2004/2005, sur lesquelles est inscrit en tant qu'Entraîneur rattaché à l'Equipe de Régionale 2 de l'AS Villeneuve d'Asq Monsieur ADAMCIUC Valentin.

Les feuilles de match ont été signées et donc validées par les arbitres et aucune réclamation n'a été portée par les équipes adverses quant à l'identité de l'entraîneur du club de l'AS Villeneuve d'Asq.

Compte tenu de cet élément nouveau démontrant que M. ADAMCIUC a bénéficié et utilisé sa licence au cours de la saison 2004/2005, la CCSR annule la licence Création 2005/2006 en faveur du Volley Club Michelet Halluin à compter du 30/09/05 et demande au groupement sportif recevant de régulariser sa situation en établissant éventuellement une demande de mutation.



Destinataires : Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres de la CCSR
Diffusion Interne

Date de rédaction : 30/09/2005
Date de mise en instance d'approbation : Octobre 2005
Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005
Auteur : Jean-Philippe LACHAUME

